Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260219-26_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du lundi 16 février 2026

Service référent : Urbanisme

Objet : Foncier – Régularisation foncière indivision Hilliet/Bettini/Copropriété Marie Galante – Rue du Manemeur

L'An deux mil vingt-six, le seize février à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le dix février, s'est réuni à la Maison des Associations en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick Le Roux, Maire.

Présents : M. Patrick LE ROUX, Maire, M. Gildas QUENDO, M. Serge BROSOLO, Mme Christine POUILLET, M. Hugues VANNIER, M. Jean-Michel BELZ, Mme Marie-Céline BARGAIN, adjoints au Maire, M. Alexis LIGEOUR, M. Gérard MAISNIER, Conseillers Municipaux délégués, M. Alain MOREAU, Mme Dorothée BOBEAU, Mme Marie-Thérèse NUGUES, Mme Nicole KIRCHGESSNER, Mme Sylvie BOSSARD, M. Marc ESPA, Mme Corinne LE JEUNE, M. Dominique CALCAGNO, Mme Laurence GONNOT, Conseillers Municipaux.

Absents : M. Alain BENSOUSSAN, Mme Anne TURI, Mme Sophie LEMOULINIER, M. Alain RICHARD.

Représentés : Sabine JEGOU représentée par M. Gildas QUENDO, M. Gildas GOUARIN représenté par M. Marc ESPA, M. Jean-Pierre BOUTAUD représenté par M. Alexis LIGEOUR, Mme Annick DELAUNAY représentée par Mme Christine POUILLET, Mme Alizée POUILLET représentée par M. Patrick LE ROUX.

Secrétaire de séance : Mme Dorothée BOBEAU.

Conseillers en exercice : 27
Présents : 18
Votants : 23

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260219-26_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

Séance du conseil municipal du 16 février 2026
Délibération n°26/2026

Service référent : Urbanisme

Objet : Foncier – Régularisation foncière indivision Hilliet/Bettini/Copropriété Marie Galante – Rue du Manemeur

Rapporteur : Monsieur Gildas QUENDO, Premier adjoint, délégué aux grands projets, à l'administration générale, à la communication, au sport, aux transports et au commerce

Exposé :

A la suite du constat de l'occupation d'un ancien chemin communal par les propriétaires des parcelles AZ 485 (indivision Bettini), AZ 17 (indivision Hilliet) et AZ 722 (copropriété Marie Galante), occupation intervenue à la suite de la construction de leurs habitations, il y a plus de trente ans, il a été décidé d'engager une procédure de régularisation foncière. Celle-ci vise à entériner l'occupation existante et à procéder à un partage des emprises entre les usagers effectifs.
La répartition des surfaces, délimitée par le document d'arpentage n°51046 dressé le 09/12/2025, serait la suivante :

- Cession de la parcelle AZ 840 d'une superficie de 13 m² par la Commune de Quiberon à l'indivision Hilliet (parcelle AZ 834) à l'euro symbolique ;
- Cession des parcelles AZ 839 et AZ 835 d'une superficie de 39 m² par la Commune de Quiberon à l'indivision Bettini (parcelle AZ 485) à l'euro symbolique ;
- Cession des parcelles AZ 838 et AZ 837 d'une superficie de 12 m² par la Commune de Quiberon à la copropriété Marie Galante (parcelle AZ 722) à l'euro symbolique.

Par délibération du 16 février 2026, le Conseil municipal a constaté la désaffectation et a prononcé le déclassement de cet ancien chemin communal. Il appartient désormais au domaine privé de la Commune et peut faire l'objet d'une aliénation.

Compte tenu, de l'ancienneté de la situation, du fait que cette emprise est enclavée entre les propriétés des acquéreurs et qu'elle ne peut être valorisée pour d'autres usages, il est proposé de ne pas retenir l'estimation des Domaines fixant le prix de cession total à 640 € (soit 10 €/m²), et de consentir ces cessions à l'euro symbolique. Les frais de géomètre, de notaire ainsi que l'ensemble des frais liés à la vente seront supportés par les acquéreurs.

Il est en conséquence proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir relatif à la cession d'environ 64 m² de terrain situé rue du Manemeur au profit des occupants effectifs.

Avis des commissions municipales : Lors de sa séance en date du 28/04/2025, la Commission municipale Urbanisme a émis un avis favorable.

Adoption :

VU les articles L. 2122-21 et suivants du code général des collectivités territoriales,
VU l'avis de France Domaine en date du 19/01/2026,

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260219-26_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

VU la délibération n° 25 /2026 en date du 16 février 2026 approuvant le déclassement d'une partie du domaine public pour environ 64 m² situé rue du Manémeur,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou toute personne habilitée à qui il aura donné procuration, à signer les actes à intervenir pour la vente de l'ancien chemin communal situé rue du Manemeur, pour environ 64 m², comme suit :

- Cession de la parcelle AZ 840 d'une superficie de 13 m² par la Commune de Quiberon à l'indivision Hilliet (parcelle AZ 834) à l'euro symbolique ;
- Cession des parcelles AZ 839 et AZ 835 d'une superficie de 39 m² par la Commune de Quiberon à l'indivision Bettini (parcelle AZ 485) à l'euro symbolique ;
- Cession des parcelles AZ 838 et AZ 837 d'une superficie de 12 m² par la Commune de Quiberon à la copropriété Marie Galante (parcelle AZ 722) à l'euro symbolique.

DIT que l'acte sera rédigé par l'étude de Maitre ANGE, Notaire à Quiberon (56) ;

DIT que la présente délibération sera transmise pour exécution au Pôle Aménagement Urbanisme et Déplacements ;

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au contrôle de légalité.

A Quiberon, le 19 février 2026

Le Maire

Patrick Le Roux

MAIRIE DE QUIBERON (MORBIHAN)

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260219-26_2026-DE